



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Facturation

Question écrite n° 6909

Texte de la question

M Alain Jonemann attire l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire sur les désagréments dont sont victimes actuellement les abonnés des services EDF-GDF. La grève des postes a en effet totalement perturbé l'envoi et le paiement des factures. Un abonné de son département s'étonne de recevoir un rappel, alors qu'il a réglé sa facture EDF dès réception. Les services comptables n'ont donc tenu compte ni du retard avec lequel l'intéressé a reçu son avis de paiement (quatorze jours en l'espèce) ni des appels à la clémence lancés par le Gouvernement. Il souhaiterait connaître quelles sont les mesures envisagées pour protéger les usagers de telles pratiques.

Texte de la réponse

Reponse. - La situation très variable des perturbations provoquées par les dernières grèves des services postaux sur le territoire national a conduit les responsables de la direction de la distribution d'EDF-GDF, organisme en charge notamment de la gestion de 26 millions de clients domestiques, à laisser le soin aux centres locaux de prendre les dispositions leur apparaissant les mieux adaptées aux différents contextes. Une analyse rétrospective des dispositions locales prises dans ce cadre va être menée afin d'essayer d'en mesurer les conséquences, concernant notamment les relations d'EDF avec sa clientèle. Par ailleurs, des études sont en cours à l'heure actuelle pour intégrer dans les procédures informatiques des éléments optionnels d'assouplissement, en cas de fonctionnement en situation dégradée.

Données clés

Auteur : [M. Jonemann Alain](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6909

Rubrique : Electricité et gaz

Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire

Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 décembre 1988, page 3723